



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10

N° de la demande : 2010-1128
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie 3.10 (mélanges en cuve)
Produit : Insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC
Numéro d'homologation : 29052
Matière active (m.a.) : Lambda-cyhalothrine à 120 g/L
N° de document de l'ARLA : 1965218

Contexte

L'insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC est homologué depuis le 14 octobre 2008, pour la suppression des insectes mentionnés dans les oléagineux, les céréales, les pâturages, les arbres fruitiers, les fraises, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les choux, les laitues frisées et pommées, la laitue de serre, les légumes-bulbes (groupe de cultures 3), les cerises de Virginie, les légumineuses (groupe de cultures 6), le maïs, l'asperge plumeuse, la fléole des prés cultivée pour le foin ou les semences et la patate douce. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port d'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'étiquette de l'insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC déjà homologué pour y ajouter un mélange en cuve avec le fongicide Headline EC (numéro d'homologation 27322, 250 g/L pyraclostrobine), pour la suppression des insectes et des maladies du pois indiqués sur l'étiquette. Le profil d'emploi proposé est conforme aux instructions figurant sur les étiquettes de l'insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC et du fongicide Headline EC déjà homologués, lesquelles prévoient un maximum de trois applications de l'insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC (dose de 83 ml/ha diluée dans un volume d'application de 100 à 200 L/ha) et un maximum de deux applications du fongicide Headline EC (400 à 600 ml/ha). Les applications de ce mélange en cuve doivent être faites lorsqu'il y a présence simultanée d'insectes et d'organismes pathogènes mentionnés sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluations sanitaire et environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. De même, aucune évaluation sanitaire et aucune évaluation environnementale ne sont requises, car le profil d'emploi, y compris les cultures-hôtes, ainsi que les doses et les périodes d'application, des composés de ce produit demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Les données de quatre essais sur le terrain sur le pois ont été présentées à l'appui de la demande visant l'ajout du mélange en cuve composé de l'insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC et du fongicide Headline EC. Le fongicide Headline EC a été appliqué seul, à des doses de 400 et 600 ml/ha, pour déterminer le degré de suppression des maladies durant chaque essai. Les mêmes doses du fongicide Headline EC ont été utilisées dans le mélange en cuve proposé avec l'insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC. La brûlure ascochyitique due à *Mycosphaerella* (*Mycosphaerella* spp.) a été évaluée durant ces essais. La maladie ne s'est pas manifestée durant un essai alors que des taux élevés de brûlure ascochyitique ont été observés dans les deux autres essais, les taux de gravité de la maladie étant respectivement de 51 % et 60 %. Le taux de suppression de la maladie obtenu avec le mélange en cuve a été de 79 % contre 77 % pour le fongicide Headline EC utilisé seul.

Les essais ont également démontré que le mélange en cuve de l'insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC avec le fongicide Headline 250 EC, aux doses indiquées sur l'étiquette, n'influence pas l'efficacité de l'insecticide contre les pucerons et les criquets du pois. Ce mélange en cuve n'a eu aucun effet phytotoxique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide concentré émulsifiable Silencer 120 EC afin d'y inclure le mélange en cuve proposé avec le fongicide Headline 250 EC.

Références

- 1877975 2010, Lambda-cy-pea summary-01mar2010, DACO: 10.2.3.1,10.3.1
- 1877976 2010, SILENCER_HEADLINE_1MARCH2010 PEA, DACO: 10.2.3.1,10.3.1
- 1877977 2009, EFFECT OF SILENCER + HEADLINE ON CROP TOLERANCE AND EFFICACY IN FIELD PEAS, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 1877980 2009, 2009-Silencer-Headline, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 1877981 2009, Dec-11-2009 (CA-cyh09-1-02-peas-MB-AgQ-MNT-data), DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 1877982 2009, MANA 2, 2009 Crop tolerance of peas and efficacy of Silencer vs. Headline, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 1877983 2009, MANA 2, 2009 Crop tolerance of peas and efficacy of Silencer vs. Headline, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 1877984 2009, MANA 2, 2009 Crop tolerance of peas and efficacy of Silencer vs. Headline, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.